

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité - Justice



Office National de la Statistique (ONS)



Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2013



Bureau Central du Recensement (BCR)

Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population

avril, 2015

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE DES RESULTATS	iv
INTRODUCTION.....	1
I. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA MAURITANIE	2
II. APERÇU HISTORIQUE DE MAURITANIE	2
III. CONTEXTE ECONOMIQUE	4
IV. CONTEXTE ADMINISTRATIF	4
V. CONCEPTS ET DEFINITIONS	5
VI. ANALYSE DES DONNEES	8
VI.1 Volume de la population	8
VI.2 Population par type de ménage	9
VI.3 Evolution de la population par milieu de résidence.....	10
VI.4 Répartition de la population totale par wilaya	11
VI.5 Poids démographique des wilayas	12
VI.6 Répartition de la population totale par Wilaya et Moughataa selon le sexe.....	13
VI.7 Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance	15
VI.8 Répartition de la population selon la langue maternelle parlée.....	Erreur ! Signet non défini.
VI.9 Densités de la population en 2013.....	17
VI.10 Evolution de la densité de la population.....	18
VI.11 Les principales villes	19
CONCLUSION	20
RECOMMANDATIONS.....	21
Références Bibliographiques.....	22
ANNEXES :	23

Liste des tableaux :

Tableau 1.1 : Répartition de la population totale par situation de résidence et le milieu en 2013

Tableau 1.2 : Répartition de la population totale par type de ménage selon le milieu de résidence en 2013

Tableau 1.3 : Evolution de la population résidente par milieu de résidence en pourcentage

Tableau 1.4 : Répartition de la population totale par Wilaya selon la situation de résidence et le type de population en 2013

Tableau 1.5 : Poids démographique des Wilaya en 2013

Tableau 1.6 : Evolution de la population par Wilaya et taux de croissance (1988, 2000 et 2013)

Tableau 1.7 : densité de la population par wilaya en 2013

Tableau 1.8 : évolution de la densité de la population par Wilaya (1988, 2000 et 2013)

Tableau 1.9 : répartition de la population des villes principales selon le sexe en 2013

Liste des graphiques

Graphique1 : Répartition de la population totale par wilaya (en %)

Graphique2 : Répartition de la population de Nouakchott par Moughataa (en %)

Liste des tableaux annexes :

Annexe 1 : Répartition de la population totale par Moughataa selon le sexe en 2013

Annexe 2 : Evolution de la population selon la Moughataa (1988, 2000 et 2013)

Annexe 3 : évolution du taux de croissance de la population selon la Moughataa (1977 à 2013)

SYNTHESE DES RESULTATS

Les quatre Recensements Généraux de la Population réalisés par la Mauritanie en 1977, 1988, 2000 et 2013 ont permis de connaître le volume de la population et son évolution de 1977 à 2013. A l'instar des trois premiers recensements, les résultats du RGPH 2013 permettront d'intégrer la variable population dans les stratégies de développement du Gouvernement.

L'analyse de la répartition spatiale de la population qui constitue le premier volet des analyses thématiques du RGPH 2013 et objet du présent rapport a permis de mettre en exergue les éléments qui suivent :

- En 2013, l'effectif total de la population mauritanienne s'élève à 3.537.368 personnes résidant habituellement sur le territoire national. Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes parmi les résidents. Les hommes représentent 1.743.074 individus (soit 49,3%) et les femmes 1.794.294 (soit 50,7%), d'où un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes.
- La population mauritanienne est en grande majorité sédentaire. La population sédentaire se chiffre en effet à 3.471.040 habitants dont 1.710.103 (soit 48,3%) résident en milieu urbain et 1.760 937 (soit 49,8%) en milieu rural. Les nomades ne représentent que 1,9% de la population soit 66.328 personnes. La zone de Nouakchott reçoit plus du quart (27,1%) de la population résidente à l'échelle nationale. Les wilayas Hodh Charghi (12,2%), du Gorgol (9,5%), de l'Assaba (9,2%), du Brakna (8,8%) du Hodh El Gharbi (8,3%), du Trarza (7,7%) et du Guidimagha (7,5%) viennent respectivement après Nouakchott et leur poids démographique est non négligeable. Les wilayas de Dakhlet Nouadhibou (3,5%), Tagant (2,3%), Adrar (1,8%), Tiris zemmour (1,5%) et Inchiri (0,6%) constituent les zones les moins peuplées du pays.
- Comparativement aux recensements précédents, la Mauritanie connaît un dédoublement de sa population en 25 ans. Entre 1988 et 2013, la population est en effet passée de 1.864.236 à 3.537.368 habitants, après avoir été de 2.508.159 en 2000, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,8%. Une accentuation du phénomène

de l'urbanisation est notée au cours des années observées du fait de l'ampleur de l'exode rural, consécutif à la dégradation des conditions climatiques.

- La répartition spatiale de la population résidente a permis de constater que les ménages ordinaires constituent la quasi-totalité de la population résidente, soit 3.517.944 personnes représentant 99,5% de la population totale. Quant à l'effectif des ménages collectifs, soit 19.424 personnes, il ne représente que 0,5% de la population totale, ce qui se traduit par une faible présence de « vie groupée » sans autorité parentale dans le contexte de la Mauritanie.
- La population résidente a été recensée auprès de 574.872 ménages ordinaires et 806 ménages collectifs. Globalement, la taille moyenne des ménages se situe autour de 6 personnes.
- En 2013, population résidente en Mauritanie s'élève à 3.537.368 habitants sur un territoire de 1.030.000 km², d'où une densité globale de la population de 3,4 habitants au kilomètre carré. Avec cette densité, la Mauritanie apparaît comme l'un des pays les moins densément peuplés d'Afrique. Cette moyenne nationale cache des disparités régionales non négligeables. Les wilayas situées dans la région du fleuve présentent les plus fortes densités après la zone Nouakchott. Il s'agit des wilayas du Guidimagma et Gorgol qui affichent une situation exceptionnelle, avec une densité respective de 25,9 habitants par km² et 24,7 habitants par km². le Brakna et Assaba ont une densité beaucoup moins élevée (9,2 et 8,9 habitants/km² respectivement), tandis que les wilayas situées en zone désertique (Tiris zemour, Inchiri, Tagant, Adrar) sont les moins densément peuplées, avec une densité inférieure à 1 habitant/km².
- La répartition de la population des wilayas de plus de 32.000 habitants permet d'identifier six villes principales (Nouakchott, Kiffa, Kaédi, Rosso, Nouadhibou et Zouerate), qui regroupent 73,1% de la population urbaine en 2013. A elle seule, la ville de Nouakchott représente 56,0% du total de la population urbaine tandis qu'elle représente 76,6% de la population des villes principales répertoriées.

INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 90, les questions de population ont commencé à occuper une place explicite dans la stratégie de développement de la Mauritanie. Le pays a en effet participé à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue au Caire (Egypte) en septembre 1994 et aux différentes conférences qui s'en sont suivies.

Suite à ces différents agendas de développement, le Gouvernement a adopté, en juin 1995, sa première Déclaration de Politique de Population (DPP), laquelle a été réactualisée à deux reprises (2010 et 2012), pour tenir compte des évolutions du contexte national et de l'environnement mondial.

C'est ainsi que le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaboré par la Mauritanie pour la période 2001-2015 et qui constitue la référence pour le développement économique et social du pays, tient compte de mesures importantes d'ordre institutionnel et juridique ayant trait à la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sectoriels qui visent à atteindre les objectifs de la CIPD¹ ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

L'analyse de la répartition spatiale de la population, objet du présent chapitre, est donc d'une utilité particulière dans la mise en œuvre de cette vision stratégique en ce sens qu'elle apporte une réponse à l'un des objectifs majeurs du CSLP III, en matière de politique de population, à savoir : « assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ».

L'atteinte de cet objectif stratégique devrait passer, entre autres, par la collecte d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte la dimension régionale. La réalisation de l'opération du RGPH 2013 rentre dans ce cadre.

¹ La CIPD se fixe huit (8) objectifs généraux, repris dans la DPP dans le contexte de la Mauritanie : (i) Favoriser une répartition spatiale optimale de la population d'ici 2015 ; (ii) Accorder plus de place au suivi de la situation des immigrés, assurer un meilleur accueil aux revenants et un suivi rigoureux de la migration internationale ;(iii) Mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien être de la femme et de l'enfant ; (iv) Assurer la santé de la population et le bien être des populations d'ici 2015 ; (v) Généraliser l'éducation et la formation d'ici 2015 ; (vi) Protéger les groupes vulnérables ; (vii) Protéger l'environnement ; (viii) Développer la recherche sur la population

Dans ce chapitre, sera abordée essentiellement la distribution spatiale de la population après un aperçu sur le contexte historique, économique et administratif du pays. De même, les concepts utilisés seront définis.

I. PRESENTATION GEOGRAPHIQUE DE LA MAURITANIE

La République Islamique de Mauritanie est située en Afrique de l'ouest entre le 15^{ème} et le 27^{ème} degré de latitude nord et le 5^{ème} et 17^{ème} degré de longitude ouest, avec une superficie de 1.030.000 km² environ. Elle est limitée au Nord-ouest par le Sahara Occidental, au Nord-est par l'Algérie, à l'Est et au Sud-est par le Mali, au Sud-ouest par le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son littoral s'étend sur plus de 700 Km.

Au centre et au Nord du pays, le relief est constitué par les massifs montagneux de l'Assaba, du Tagant et de l'Adrar qui culminent à 400 et 500 m. Les parties les plus hautes sont, en général, constituées de roches dures qui forment des falaises abruptes. À l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, appelée « Chemama », large de 10 à 25 km, le reste du pays est constitué en grande partie d'alignements dunaires, tels ceux de la grande région de sable qui s'étend à l'Est du Tagant et de l'Adrar. Par ailleurs, la Mauritanie possède un cours d'eau permanent, le fleuve Sénégal.

Du point de vue climatique, le pays est caractérisé par un climat généralement chaud et sec, saharien au Nord et sahélien au Sud. Il est doux en bordure de l'Océan Atlantique et connaît dans certaines wilayas du pays quatre mois de saison de pluies (de juin à septembre).

II. APERÇU HISTORIQUE DE MAURITANIE

Avant l'Hégire, les populations de l'Afrique du nord ont joué un rôle actif dans la protection du Sahara et ce à travers des convois, qui sécurisent les échanges commerciaux dans ce vaste désert compris entre l'Afrique du Nord et le Soudan. Dans ce contexte, à l'âge de Pierre et grâce à son emplacement entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie a constitué un site fondamental de rencontre des peuples africains. La plupart des historiens confirment que la Mauritanie était occupée par des citoyens qui ont laissé des traces riches et diversifiées mais aussi qu'elle était fondée par des groupes de tribus Sanhaja et des groupes d'Afrique noire. Après l'arrivée de l'Islam dans ce pays les tribus Sanhaja ont construit l'état

fort ELMOURABITOUNE, dont son rayonnement culturel, avant d'atteindre l'Europe a balayé l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Ainsi, au début du neuvième siècle de l'Hégire les tribus Beni Hassan Arabes qui venaient du nord se sont installées et ont progressivement irradié la langue des Sanhadja qui ont agréablement admis l'Arabe pour raison qu'elle est la langue incubatrice de la religion islamique. En conséquence il s'est produit une importante interaction entre ces groupes de laquelle il a résulté la formation des plusieurs EMIRATS dans les différents zones du pays. Tandis que les groupes des communautés africaines présentes dans ces zones se sont adhérees à la civilisation islamique. Ainsi, parmi ceux ci se citent d'éminents érudits, cheikhs et des prédicateurs qui ont honorablement contribué à l'expansion et à l'enseignement de la religion, Comme ils étaient chefs des moudjahidines qui ont ardemment pris les armes pour la défense de la religion et de la patrie. A l'ère coloniale, la Mauritanie faisait partie de la colonie de l'Afrique occidentale française, où la capitale de la colonie est à Saint-Louis au Sénégal et à 1960 quand il a obtenu son indépendance avec un groupe de pays en Afrique de l'Ouest et immédiatement après l'indépendance, la Mauritanie a intégré les organisations internationales et régionales (Organisation des Nations Unies, Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Internationale pour le Travail et membre fondateur de l'Organisation de l'Union Africaine en (1963)). Durant les premières années d'indépendance, la majorité de la population vivait dans le milieu nomade; L'enquête démographique de 1965 à estimé que plus de 75% de la population sont des nomade. Toutefois, la fin des années soixante, une vague de désertification et de sécheresse a poussé la population à s'installer dans les centres urbains, ce qui a radicalement transformé le mode de vie des populations, où les nomade. Ces nomades représentaient plus de 12% selon le recensement 1988 ne représentent actuellement que moins de 2 % de la population totale selon le recensement de 2013.

En 1991, une nouvelle constitution a été ratifié par scrutin direct du peuple consacrant le multipartisme démocratique reconnaissant l'Islam comme unique religion de l'Etat et l'arabe comme langue officielle , avec sa reconnaissance de l'existence langues nationales (Poular, Soninké et wolof).

III. CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie du pays est basée principalement sur l'exploitation minière (minerai de fer, plâtre, etc.) et sur la pêche. L'activité industrielle est concentrée dans les wilayas de Nouadhibou, la zone de Nouakchott, Inchiri et Tiris Zemmour. Cette situation a contribué au peuplement de ces wilayas par l'attraction de flux migratoires importants composés essentiellement d'hommes en âge d'activité à la recherche d'emploi. L'exploitation pétrolière est récente, les premiers gisements n'ayant été découverts qu'en 2001. Les activités agricoles et pastorales traditionnelles occupent la majeure partie de la population active et ont engendré deux modes de vie juxtaposés : en règle générale, les agriculteurs sont sédentaires tandis que les éleveurs sont nomades. Si l'agriculture concerne essentiellement les populations de la vallée, les activités pastorales, elles, sont pratiquées surtout par les nomades qui se déplacent à longueur d'année à la recherche des pâturages dans un mouvement de transhumance pouvant les conduire dans les pays limitrophes comme le Mali et le Sénégal. La politique économique est centrée sur la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont le troisième Plan d'Actions couvre la période 2011-2015. La politique nationale de population adoptée en 1995 au lendemain de la CIPD, vise, entre autres objectifs, à assurer une répartition spatiale optimale de la population et un meilleur suivi du mouvement de la population. En dépit de son potentiel de développement, la Mauritanie, avec sa grande superficie et sa population de seulement 3,5 millions d'habitants, reste un pays immense et sous peuplé dont le développement fait face aux principales contraintes que constituent les aléas climatiques ainsi que la forte vulnérabilité liées aux fluctuations de la demande mondiale sur ses produits d'exportations, peu diversifiés et faiblement transformés.

IV. CONTEXTE ADMINISTRATIF

Sur le plan administratif, le pays est divisé en 13 wilayas², 55 Moughataa (départements) et 218 communes. Chaque Wilaya est composée d'une ou de plusieurs Moughataa, qui en elles mêmes sont composées d'une ou de plusieurs communes. Le pays compte aussi à la date du RGPH 2013 plus de 8000 localités sédentaires de taille variable. Parmi les principales villes on peut citer Nouakchott, la capitale politico-administrative, Nouadhibou la capitale économique qui abrite le deuxième port du pays, Zouératt, Rosso, Kaédi et Kiffa. La cartographie censitaire a pris en considération ce découpage de manière à pouvoir déterminer

² Au lendemain de la diffusion des résultats du RGPH, la wilaya de Nouakchott a été subdivisée en 3 wilayas.

l'effectif de la population des différentes unités administratives. La constitution, dernièrement amendée en juin 2006, prévoit entre autres, les institutions suivantes :

- ✓ Un pouvoir exécutif dirigé par un Président de la République qui est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Le mandat du Président de la République est renouvelable une seule fois ;
- ✓ Un parlement bicaméral composé de deux chambres représentatives : une Assemblée Nationale composée de députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct et un Sénat composé de sénateurs élus pour six ans au suffrage indirect par les conseillers municipaux dont le tiers est renouvelé tous les deux ans ;
- ✓ Un Conseil Constitutionnel ayant un mandat de neuf ans non renouvelable. Il veille à la régularité des élections présidentielles et législatives et examine les lois organiques avant leur promulgation ;
- ✓ Les institutions consultatives sont : Un Haut Conseil Islamique composé de membres désignés par le Président de la République. Il donne son avis sur les questions à propos desquelles il est saisi. Un Conseil Economique et Social qui donne son avis sur les projets de textes à caractère économique et social qui lui sont soumis.

V. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une meilleure compréhension de la répartition spatiale de la population, certains concepts utilisés dans l'analyse, méritent d'être définis selon la méthodologie du RGPH 2013 et on peut en citer :

- ✓ **Le ménage ordinaire** : le ménage ordinaire est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement ou concession, et satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels (nourriture en particulier...). Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage.
- ✓ **Le ménage collectif** : est considéré comme ménage collectif tout groupe de personnes vivant dans un même établissement pour des raisons particulières: études, santé, voyages, casernes, etc., souvent, sans lien de parenté.

- ✓ **Localité** : est appelée localité tout lieu de peuplement composé au moins d'une seule habitation inamovible c'est à dire non conçue pour être déplacée. Elle peut être une maison en dur, une maison ou une case en banco, une baraque, un hangar etc. Elle doit disposer d'une appellation pour son identification.

- ✓ **Campement nomade**: c'est un ménage ou un groupe de ménages qui se déplacent et se sédentarisent ensemble, ayant souvent en commun le même patronyme, occupant souvent des habitations amovibles (tentes, huttes, Gueitoun, etc.) - même si celles-ci ne sont jamais déplacées et qui ne renferme pas un habitat inamovible.

- ✓ **La situation de résidence** : est considéré comme résident(e) toute personne vivant dans une localité, depuis six mois ou qui a l'intention d'y séjourner pendant au moins six mois. Quatre catégories ont été distinguées selon la situation de résidence en se basant sur la nuit de référence (la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la localité ou campement de résidence du ménage).

- ✓ **Résident présent** : est considéré comme résident présent, tout individu qui, ayant passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement.

- ✓ **Résident absent** : le résident absent est une personne n'ayant pas passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans la (localité ou campement) de résidence du ménage recensé qu'il s'y trouve ou non au moment du recensement. Toutefois la durée de l'absence doit être inférieure à six mois.

- ✓ **Visiteur sédentaire** : un visiteur sédentaire est une personne dont la localité de résidence où elle a été recensée est différente à celle où il réside habituellement, mais y a passé la nuit de référence, sa durée de séjour n'ayant pas encore atteint six (6) mois et n'a pas l'intention d'y rester pour plus de six mois.

- ✓ **Nomade** : toute personne qui n'est pas issue du milieu sédentaire.

- ✓ **Population de fait** : La population de fait ou population présente est constituée de personnes ayant passé la nuit de référence dans leurs localités de résidence habituelles et les visiteurs (Résidants Présents +Visiteurs)
- ✓ **La population de droit** : la population de droit ou population résidente, est constituée de personnes habituellement installées à l'intérieur du territoire national, qu'elles aient ou non passé la nuit de référence dans leurs localités respectives (Résidents Présents + Résidents Absents).
- ✓ **Population urbaine** : elle est composée de l'ensemble de la population vivant dans les chefs lieux des Moughataa ainsi que dans toutes les localités de 5000 habitants ou plus.
- ✓ **Densité de la population**: elle mesure le degré de la concentration de la population sur la territoriale national. Elle est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré.
- ✓ **Répartition spatiale de la population** : il s'agit du mode de distribution de la population sur le territoire national, selon les entités administratives considérées dans le présent rapport comme étant les wilayas et les moughataa.
- ✓ **Rapport de masculinité** : il se calcule en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes. Il exprime ainsi le nombre d'hommes correspondant à 100 femmes dans une population déterminée.
- ✓ **Taux d'accroissement annuel intercensitaire** : ce taux exprime l'accroissement annuel moyen pour la période séparant deux recensements.
- ✓ **Proportion de la population urbaine** : Il est obtenu par le rapport de la population totale urbaine à la population totale du pays.

VI. ANALYSE DES DONNEES

L'analyse des données du présent chapitre se focalisera essentiellement sur le niveau global de peuplement du pays en présentant les effectifs globaux, les effectifs spécifiques de la population résidente, la population présente et l'évolution des effectifs durant les 2 périodes intercensitaires. Elle met également en évidence les disparités géographiques de peuplement, en déterminant le poids démographique des différentes wilayas et Moughataa, ainsi que les densités et les niveaux d'urbanisation. Néanmoins, il convient de préciser que l'analyse des données du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat portera exclusivement sur la population de droit, laquelle est habituellement installée sur le territoire national et qui sert de base pour toute planification de développement.

VI.1 Volume de la population

Le RGPH 2013 est basé sur une approche méthodologique qui traite la population mauritanienne suivant : (i) la situation de résidence permettant de faire la distinction entre la population de droit (résidents présents plus résidents absents) et la population de fait (résidents présents plus visiteurs) et (ii) le milieu de résidence qui met en exergue le positionnement de la population, qu'elle soit sédentaire (milieu urbain ou rural) ou tout simplement nomade.

Tableau 1.1 : Répartition de la population totale selon la situation de résidence et le milieu en 2013

Situation de résidence	Milieu de Résidence				
	Urbain	Rural	Total	Nomade	National
(1) Résident Présent	1667837	1672421	3340258	64769	3405027
(2) Résident Absent	42266	88516	130782	1559	132341
(3) Visiteur	29955	24961	54916	445	55361
(4) Population de fait = (1)+(3)	1697792	1697382	3395174	65214	3460388
(5) Population de droit = (1)+(2)	1710103	1760937	3471040	66328	3537368

Source: RGPH 2013

Le Tableau 1.1 ci-dessus, qui décrit cette situation de résidence, montre que le volume de la population mauritanienne est de 3.537.368 personnes résident habituellement sur le territoire national, qu'elles soient présentes ou absentes au moment du recensement. Cette population

constitue par conséquent la population résidente ou de droit, dont la répartition montre que 98,1%, soit 3.471.040 personnes, vivent en milieu sédentaire (49,3% en milieu urbain contre 50,7 % en milieu rural), et 1,9%, soit 66.328 personnes vivent en milieu nomade. Les résidents absents représentent globalement 3,7% de la population recensée, ce qui dénote une faible mobilité de la population mauritanienne.

Quant à la population présente ou de fait, elle se chiffre à 3.460.388 personnes, soit 97,8% de la population résidente. Cela dénote que les visiteurs (1,6 % de la population recensée) sont moins nombreux que les résidents absents.

VI.2 Population par type de ménage

La structure de la population résidente permet de distinguer deux types de ménage : ordinaire et collectif.

Structure de la population par milieu de résidence en 2013 (en%)

Type de ménage	Milieu de résidence			National
	Urbain	Rural	Nomade	
Ordinaire	48,0	49,6	1,9	99,5
Collectif	0,3	0,2	0,0	0,5
Ensemble	48,3	48,8	1,9	100,0

Source : RGPH 2013

L'analyse du tableau ci-

contre et du tableau 1.2 ci-dessous montre qu'à l'échelle nationale, les ménages ordinaires, représentent la quasi-totalité de la population résidente. En effet, 99,5% de la population totale soit 3.517.944 personnes

vivent dans des ménages de type ordinaire répartis entre 48,0% en milieu urbain,

Type de ménage	Milieu de Résidence							
	Urbain		Rural		Nomade		Total	
	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
Ordinaire	277428	1698224	284913	1753929	12531	65790	574872	3517944
Collective	419	11879	287	7007	100	538	806	19424
Ensemble	277847	1710103	285200	1760937	12631	66328	575678	3537368
Source: RGPH 2013								

49,6 % en milieu rural et 1,9% en milieu nomade. Quant à l'effectif de la population vivant dans les ménages collectifs, soit 19.424 personnes, il représente 0,5% de la population totale, répartie entre 0,3% en milieu urbain, 0,2% en milieu rural et quasi inexistant en milieu nomade. Cet état de fait se traduit par une faible présence de « vie groupée » sans autorité parentale dans le contexte de la Mauritanie.

Selon le milieu de résidence, l'on note que 97,8% des ménages ordinaires sont sédentaires avec une répartition relativement équilibrée qu'ils soient en milieu urbain (48,3%) ou en milieu rural (49,5%), tandis que la résidence des ménages ordinaires en milieu nomade ne représente que 2,2% du total des ménages ordinaires. Quant aux ménages collectifs en milieu sédentaire, leur proportion est de 87,6% de l'ensemble des ménages collectifs, avec 52,0% en milieu urbain et 48,0% en milieu rural. En milieu nomade, le ratio est de 12,0% de l'ensemble des ménages collectifs.

La typologie sus évoquée montre par ailleurs que la population résidente a été recensée auprès de 574.872 ménages ordinaires pour un effectif de 3.517.944 personnes et 806 ménages collectifs pour un effectif de 19.424 personnes. Globalement, la taille moyenne des ménages se situe autour de 6 personnes.

VI.3 Evolution de la population par milieu de résidence

L'analyse du tableau 1.3 ci-dessous met en évidence un doublement de la population en 25 ans. Entre 1988 et 2013, la population est en effet passée de 1.864.236 à 3.537.368 habitants, après avoir été de 2.508.159 en 2000, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77%.

Une accentuation du phénomène de l'urbanisation est notée au cours des années observées où la population urbaine a augmenté, en valeur absolue, de 755.481 personnes entre 2000 et 2013, contre 190.707 personnes entre 1988 et 2000. A contrario, la population rurale a évolué en valeur absolue de 550.291 à 335.563 personnes respectivement entre les deux périodes. L'accroissement notable de la population urbaine a été le fait de l'ampleur de l'exode rural, consécutif à la dégradation des conditions climatiques.

Milieu de résidence	Population			
	1977	1988	2000	2013
Urbain	303819	763915	954622	1710103
Rural	547677	875083	1425374	1760937
Sédentaire	851496	1638998	2379996	3471040
Nomade	487334	225238	128163	66328
Ensemble	1338830	1864236	2508159	3537368
en %				
Urbain	22,7	41,0	38,1	48,3
Rural	40,9	46,9	56,8	49,8
Sédentaire	63,6	87,9	94,9	98,1
Nomade	36,4	12,1	5,1	1,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Sources: RGPH 2013, nos calculs				

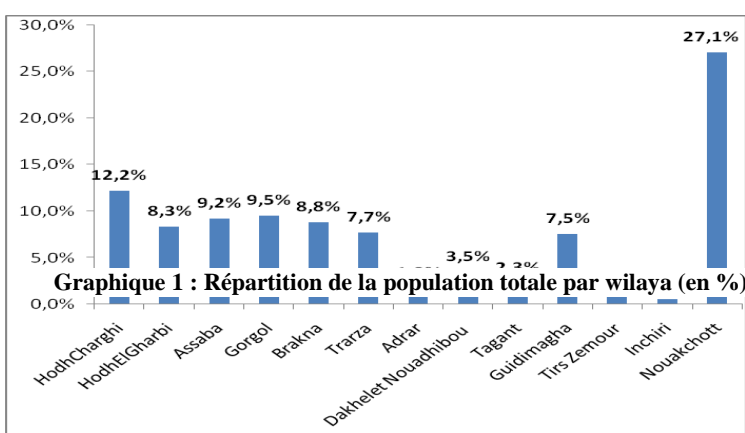
Dans l'ensemble, le milieu sédentaire constitué par les populations rurale et urbaine, reste marqué par la continuité du phénomène de la sédentarisation vers les centres urbains et les

viles. La préférence de ce milieu par la population résulte de leur volonté de mieux améliorer leurs conditions de vie. Le taux de sédentarisation (urbain et rural) est ainsi passé de 87,9% en 1988 à 98,1% en 2013. Par contre, le milieu nomade a connu une baisse continue de son taux sur cette période pour se situer respectivement à 12,1% et 1,9%.

Toutefois, l'on note qu'en dépit d'une urbanisation très rapide, la Mauritanie devrait rester, pour quelque temps encore, un pays majoritairement rural. En effet, selon les projections de la Division de la Population des Nations Unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025.

VI.4 Répartition de la population totale par wilaya

Le graphique ci-contre fait ressortir des disparités importantes de peuplement des wilayas de la Mauritanie en 2013. Avec une population de 958.399 habitants (cf. tableau 1.4 ci-dessous), soit 27,1 % de la population



du pays, la zone de Nouakchott est la plus peuplée, suivie de la wilaya du Hodh Charghi dont la taille de la population est de 12,2%.

Source :

RGPH 2013

A ces deux wilayas, s'en suivent celles dont la taille de la population se situe entre 9,5% et 7,5%. Par ordre de peuplement, il s'agit du Gorgol, de l'Assaba, du Brakna, du Hodh El Gharbi, du Trarza et du Guidimagha. Les wilayas les moins peuplées du pays et dont la taille est comprise entre 3,5% et 0,6% concernent respectivement Dakhelet Nouadhibou, le Tagant, l'Adrar, le Tiris Zemmour et l'Inchiri.

La population résidente dénombrée en 2000, comparée à celle de 2013 montre que cinq wilayas du pays constituent les pôles les plus attractifs, de par l'évolution positive enregistrée par la taille de leurs populations. Il s'agit de la zone de Nouakchott (+4,8 points), du

Tableau 1.4: Répartition de la Population total par wilaya selon la situation de résidence

Wilaya	Situation de résidence			Population de droit	Population de fait
	Résident présent	Résident absent	visiteurs		
HodhCharghi	415 748	14 920	5 992	430 668	421 740
HodhElGharbi	280 390	13 719	5 070	294 109	285 460
Assaba	310 188	15 709	5 307	325 897	315 495
Gorgol	320 139	15 778	4 460	335 917	324 599
Brakna	299 257	13 020	4 039	312 277	303 296
Trarza	259 008	13 765	3 411	272 773	262 419
Adrar	59 570	3 088	2 063	62 658	61 633
Dakhelet Nouadhibou	119 778	4 001	1 748	123 779	121 526
Tagant	77 319	3 643	1 316	80 962	78 635
Guidimagha	252 522	14 507	3 017	267 029	255 539
Tirs Zemmour	51 015	2 246	1 749	53 261	52 764
Inchiri	18 585	1 054	602	19 639	19 187
Nouakchott	941 508	16 891	16 586	958 399	958 094
Ensemble	3 405 027	132 341	55 360	3 537 368	3 460 387

Source: RGPH 2013

Hodh Charghi (+1 point), du Gidimagha (+0,5 point) et de Dakhlet Nouadhibou (+0,3 point) et de l’Inchiri (+0,1 point). Si les wilayas de Nouakchott et Nouadhibou renferment l’essentiel de l’activité économique, il n’en demeure pas moins que celles du Hodh Charghi, du Guidimagha et de l’Inchiri ont bénéficié d’une certaine attractivité liée notamment au développement d’infrastructures, offrant un meilleur accès aux opportunités d’emploi.

Pour les autres wilayas, l’on note que malgré une légère augmentation de l’effectif de leurs populations (sauf la wilaya de l’Adrar), elles enregistrent sur la période une baisse relative de la taille de leur population entre 2000 et 2013, avec un niveau plus prononcé au Trarza (-3 points), traduisant ainsi une migration vers les zones qui offrent plus d’opportunités économiques et sociales.

VI.5 Poids démographique des wilayas

Le tableau ci-contre fait ressortir des écarts importants de peuplement des wilayas du pays. Les wilayas de Nouakchott constituent, comme signalé précédemment la zone la plus peuplée du pays et couvre 27,1 % de la population totale. Le poids relatif des wilayas

Poids Démographique des Wilayas (en %)	
Wilaya de Nouakchott	27,1
Wilayas Est	29,7
Wilayas Fleuve	33,6
Wilayas Centre	9,6
Ensemble	100
Sources: RGPH, nos calculs	

de l’Est (les deux Hodhs et l’Assaba) et celles du fleuve (Guidimagha, Gorgol, Brakna et Trarza) combinées, est de 63,3% (Hodh Echarghi (12,2%), Gorgol (9,5%), Assaba (9,2%), Brakna (8,8%), Hodh El Gharbi (8,3%), Trarza (7,7%) et Guidimagha (7,5%)). Les wilayas du centre sont constituées des autres wilayas, et représentent 9,6% de la population totale et leur poids démographique varie entre 3,5% à Dakhlet Nouadhibou et 0,6% à Inchiri.

VI.6 Répartition de la population totale par Wilaya et sexe

L'analyse du tableau 1.5

ci-contre montre que pour l'ensemble du pays, la population résidente, inégalement répartie entre les deux sexes, présente un effectif relativement plus élevé chez les

Wilaya				% de la population		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
HodhEcharghi	205465	225203	430668	11,8	12,6	12,2
Hodh EL Gharbi	139780	154329	294109	8,0	8,6	8,3
Assaba	152296	173601	325897	8,7	9,7	9,2
Gorgol	162008	173909	335917	9,3	9,7	9,5
Brakna	146657	165620	312277	8,4	9,2	8,8
Trarza	130366	142407	272773	7,5	7,9	7,7
Adrar	30822	31836	62658	1,8	1,8	1,8
Dakhlet Nouadhibou	70614	53165	123779	4,1	3,0	3,5
Tagant	38121	42841	80962	2,2	2,4	2,3
Guidimagha	130531	136498	267029	7,5	7,6	7,5
Tiris Zemmour	29619	23642	53261	1,7	1,3	1,5
Inchiri	11910	7729	19639	0,7	0,4	0,6
Nouakchott	494885	463514	958399	28,4	25,8	27,1
Ensemble	1743074	1794294	3537368	100,0	100,0	100,0

Sources: RGPH 2013, nos calculs

femmes. Le ratio est de 97 hommes pour 100 femmes, correspondant à 50,7 % de femmes et 49,3 % d'hommes. Deux (2) catégories de wilaya permettent d'affiner le niveau de l'analyse :

- **la première catégorie**, constituée des wilayas des deux Hodhs, Assaba, Brakna, Gorgol, Trarza, Adrar, Tagant et Guidimagha, compte un effectif global de 2.382.290 habitants correspondant à 67,3% de la population totale, dont 35,2% de femmes et 32,1% d'hommes, soit un ratio Homme/femme de 92. A l'évidence, cette première catégorie de wilayas est le déterminant de la tendance globale, eu égard à la forte migration des hommes, tant sur le plan interne qu'externe.
- **la seconde catégorie** est constituée des wilayas de Dakhlet Nouadhibou, Tiris Zemmour, Inchiri et Nouakchott. L'effectif global de ces wilayas est de 1.155.078 habitants, correspondant à 32,7% de la population totale. Les femmes représentent 15,5% de cet effectif et les hommes 17,2%, d'où un ratio Homme/femme de 102. Ces wilayas renferment l'essentiel des activités administratives et industrielles et par conséquent, un vivier de concentration masculine, d'où une inversion de tendance par rapport à la description globale.

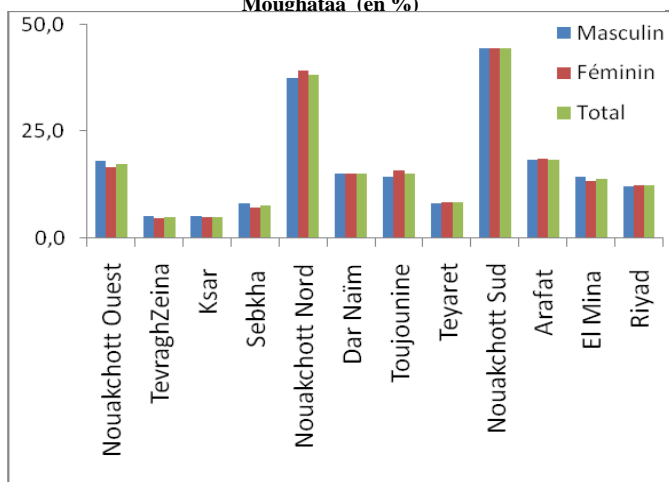
Vu sous l'angle des Moughataa (voir annexe 1), l'on note que dans la première catégorie de wilayas, une inversion de tendance est observée au niveau de certaines Moughataa où les hommes constituent la majorité de la population résidente. Dans la wilaya de Hodh El Charghi, le ratio Homme/femme est en effet plus élevé au niveau des Moughataa de Oualata (102) et Nbeikt Lahwach (109). Au Trarza, ce ratio est de 102 dans la Moughataa de Ouad

Naga. En Adrar, il est respectivement de 101 et 102 au sein des Moughataa d'Oujeff et de Oudane. Enfin, dans la wilaya du Tagant, la Moughataa de Tichitt présente un ratio Homme/femme de 104.

A contrario, toutes les Moughataa issues des wilayas de la seconde catégorie dont les hommes constituent la majorité de la population résidente ont respecté la tendance sauf pour la Moughataa de Toujounine où le ratio homme/femme est de 98.

Encadré 1 : Focus sur la restructuration de la Wilaya de Nouakchott

Graphique 2 : Répartition de la population de Nouakchott par Moughataa (en %)



Source : RGPH 2013

La wilaya de Nouakchott renferme aujourd'hui plus du quart de la population mauritanienne. Sa population a presque doublé en 13 ans, passant de 558.195 habitants en 2000 à 958.399 habitants en 2013, du fait d'un flux migratoire relativement élevé et d'une urbanisation accélérée. Fort de ce constat, les autorités ont décidé en novembre 2014 de découper la ville en trois wilayas (Nouakchott Ouest, Nouakchott Nord et Nouakchott Sud). Cette restructuration vise à rapprocher les services de l'état du citoyen. La structure de la population de Nouakchott montre que la wilaya de Nouakchott sud renferme près de la moitié de la population, avec un effectif de 425.673 habitants représentant 44,4% de la population. Elle est suivie par la wilaya de Nouakchott Nord qui couvre une population de 366.912 habitants, soit

38,3% de la population. La wilaya de Nouakchott Ouest, quant à elle, compte un effectif de 165.814 personnes représentant 17,3% de la population. Il est noté une forte disparité quant au rythme

de peuplement de la ville, tant au niveau des wilayas que des Moughataa. Pour une population de 175.969 habitants, la Moughataa d'Arafat (wilaya de Nouakchott sud) à elle seule est plus peuplée que l'ensemble de la wilaya de Nouakchott Ouest.

Par ailleurs, l'on note que la population masculine est dominante au niveau des différentes wilayas. Le rapport de masculinité est plus perceptible au niveau de la wilaya de Nouakchott Est où il représente 117 hommes pour 100 femmes, suivie de la wilaya de Nouakchott sud où le rapport est de 107, puis de

Nouakchott Nord qui couvre le rapport de masculinité le plus faible (102), eu égard à la tendance inverse décrite par la Moughataa de Toujounine qui compte 98 hommes pour 100 femmes. Au niveau global le Rapport de masculinité à Nouakchott est de 107 hommes pour 100 femmes.

Poids démographiques des Wilayas et Moughataa d Nouakchott en %	Population		
	Masculin	Féminin	Total
Nouakchott Ouest	18,1	16,5	17,3
TevraghZeina	5,0	4,6	4,8
Ksar	5,0	4,8	4,9
Sebkhah	8,0	7,1	7,5
Nouakchott Nord	37,5	39,1	38,3
Dar Naïm	15,0	15,1	15,0
Toujounine	14,4	15,7	15,0
Teyaret	8,1	8,3	8,2
Nouakchott Sud	44,5	44,4	44,4
Arafat	18,2	18,5	18,4
El Mina	14,2	13,4	13,8
Riyad	12,0	12,4	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0

VI.7 Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance

Le tableau 1.6 ci-contre montre que la population résidente recensée en 2013 s'élève à 3.537.368 contre 1.864.236 habitants en 1988 et 2.508.159 habitants en 2000 soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,77 % au cours de la dernière période, ce qui correspond à un doublement de la population en 25 ans.

Tableau 1.6 : Evolution de la population par wilaya et le taux de croissance

Wilaya	Population			Taux d'accroissement		
	1988	2000	2013	1988-1977	2000-1988	2000-2013
Hodh Charghi	212 203	281 600	430 668	2,7	2,3	3,4
Hodh El Gharbi	159 296	212 156	294 109	2,3	2,3	2,6
Assaba	167 123	242 265	325 897	2,3	3,0	2,4
Gorgol	184 359	242 711	335 917	1,9	2,2	2,6
Brakna	192 157	247 006	312 277	2,1	2,0	1,9
Trarza	202 596	268 220	272 773	-0,6	2,3	0,1
Adrar	61 043	69 542	62 658	0,9	1,0	-0,8
Nouadhibou Dakhelet	63 030	79 516	123 779	8,7	1,9	3,6
Tagant	64 908	76 620	80 962	-1,3	1,3	0,4
Guidimagha	116 436	177 707	267 029	3,0	3,4	3,3
Zemour Tirs	33 147	41 121	53 261	3,4	1,7	2,1
Inchiri	14 613	11 500	19 639	-1,7	-1,9	4,3
Nouakchott	393 325	558 195	958 399	9,5	2,8	4,4
Ensemble	1 864 236	2 508 159	3 537 368	2,9	2,4	2,77

Source : RGPH 2013

Entre les périodes 1977-1988 et 1988-2000, le taux d'accroissement intercensitaire était respectivement de 2,9% et 2,4%. Si l'accroissement de la population a ralenti entre ces deux périodes, probablement imputable à une diminution relative de la fécondité, il a connu en revanche une hausse de 0,4 point durant la dernière période intercensitaire, avec toutefois un accroissement inégal observé aussi bien entre les wilayas que les Moughatata.

Au niveau régional, ce sont les wilayas des deux Hodh, du Gorgol de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris zemmour, de l'Inchiri et de Nouakchott qui ont enregistré une augmentation de leur taux d'accroissement intercensitaire. Le mouvement attractif des populations vers ce groupe de sept (7) wilayas qui représente dans son ensemble près de 63,0% du total de la population résidente en 2013, a essentiellement engendré l'augmentation du taux d'accroissement intercensitaire (2000-2013) au niveau national.

Les wilayas de l'Assaba, du Brakna du Trarza, de l'Adrar, du Tagant et du Guidimagha ont présenté la particularité d'avoir enregistré une diminution de leur taux d'accroissement intercensitaire liée à l'exode vers le groupe des 7 wilayas précitées.

Au niveau des Moughatata (voir annexe 3), l'accroissement de la population présente une répartition inégalitaire. Trois cas de figures permettent de mettre en exergue les disparités observées dont les flux migratoires inter-wilayas et inter-moughataas en constituent les principaux déterminants :

- les Moughataa dont le taux d'accroissement dépasse la moyenne nationale intercensitaire (2,8%) : cela concerne 13 Moughataa dont les taux varient entre 2,8% à Birmoghrein et 8,2% à Riyad. Dans cet intervalle, il y a lieu de noter certaines variations sensibles dans les Moughataa de Toujounine (7,6%), Bassiknou (7,3%), Dar Naim (6,9%), Arafat (4,4%), Akjoujt (4,3%), Teyaret (4,3%), Nouadhibou (3,6%), Selibaby (3,5%), Aleg (3,4%) et Tintane (3,4%) et Maghama (3,3%) ;
- les Moughataa dont le taux d'accroissement présente un signe d'augmentation de la population mais à des niveaux inférieurs ou égaux à la moyenne globale intercensitaire : il s'agit de 33 Moughataa dont les taux varient entre 0,5% (f'Derik) et 2,8% (Aïoun), avec certaines variations sensibles observées dans les Moughataa de Kaédi (2,7%), Timbedra (2,7%), El Mina (2,7%), Néma (2,6%), Djiguenni (2,4%) et Mbout (2,2%) ;
- les sept (7) Moughataa dont le taux d'accroissement présente des signes de diminution de la population et dont les variations sont comprises entre -3,6% (Aoujeft) et -0,1% (Tidjikja) sont enregistrés dans les Moughataa de Ouad Naga et Boumdeide (-0,8% respectivement), Keurmacen (-0,6%), Tichitt (-0,5%), Tevragh Zeina (-0,3%)

Pour l'ensemble des Moughataa de cette dernière catégorie, la population dénombrée est passée de 172.153 habitants en 2000 à 156.933 habitants en 2013, soit un niveau de dépeuplement de 15.220 habitants équivalent à 0,4% du total de la population résidente en 2013. Les niveaux de dépeuplement ont été plus prononcés à Aoujeft (7.184 personnes) suivi de Oud Naga (2.556 personnes), de Kermacen (2.217 personnes) et Tevragh Zeina (1.756 personnes). Les autres Moughataa (Tichitt, Tidjikja et Boumdeid) ont eu des niveaux de dépeuplement compris entre 278 et 787 personnes.

VI.9 Densités de la population en 2013

La population mauritanienne demeure très inégalement répartie dans l'espace avec une densité moyenne au kilomètre carré de 3,4 habitants qui présente un minimum de 0,2 habitants au Tiris Zemmour et un maximum de 958,4 habitants à Nouakchott.

Il convient de rappeler que la densité d'une entité territoriale est exprimée par le nombre d'habitants au kilomètre carré. Celle-ci est donnée par le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'entité en km². Cette densité concerne tout l'espace géographique du territoire du pays, malgré que 90% de ce territoire soient désertiques.

La Mauritanie apparaît comme l'un des pays les moins densément peuplés d'Afrique. Les wilayas situées dans la région du fleuve présentent les plus fortes densités après Nouakchott. Parmi ces wilayas, le Guidimagha et le Gorgol affichent une situation exceptionnelle, avec une densité

Tableau 1.7 : Densité de la population selon la wilaya

Wilaya	Population Total	Densité
Hodh Chargui	430668	2,4
Hodh El Gharbi	294109	5,5
Assaba	325897	8,9
Gorgol	335917	24,7
Brakna	312277	9,2
Trarza	272773	4
Adrar	62658	0,3
Dakhlett Nouadibou	123779	5,6
Tagant	80962	0,9
Guidimagha	267029	25,9
Tiris Zemmour	53261	0,2
Inchiri	19639	0,4
Nouakchott	958399	958,4
Total	3537368	3,4

Source: RGPH 2013

respective de 25,9 habitants par km² et 24,7 habitants par km². Le Brakna et l'Assaba ont une densité beaucoup moins élevée (9.2 et 8,9 habitants/km² respectivement). Les deux premières wilayas présentent la particularité d'être les moins affectées par la sécheresse et la désertification, étant situées au sud dans la vallée du fleuve. Elles sont essentiellement agricoles. Bien que l'Assaba est située au centre et le Brakna riverain du fleuve, ces deux wilayas comportent aussi une partie saharienne qui limite leur capacité de peuplement contrairement au Guidimagha ou au Gorgol. Ceci leur donne toutefois la particularité d'être une zone à la fois agricole et pastorale.

Les wilayas situées en zone désertique (Tiris zemmour, Inchiri, Tagant, Adrar) sont les moins densément peuplées, avec une densité inférieure à 1 habitant/km². Les wilayas du Tiris zemmour et de l'Adrar couvrent respectivement 25,6% et 20,1% du territoire national pour

des densités de 0,2 et 0,3 habitants au Km², d'où leur particularité d'être les zones les plus désertiques sur le plan national.

Un autre groupe de wilayas est formé des wilayas présentant une densité comprise entre 2 et 6 habitants/km². Ce sont les wilayas de Dakhlet Nouadhibou (5,6 habitants/km²), Trarza (4,0 habitants/km²), Hodh El Gharbi (5,5 habitants/km²) et Hodh Echarghi (2,4 habitants/Km²). Bien qu'enregistrant la plus faible densité dans ce groupe, cette dernière wilaya couvre plus de 17% du territoire national.

VI.10 Evolution de la densité de la population

La comparaison des données sur les densités des trois recensements fait ressortir des variations assez prononcées dues à la croissance de la population et aux réformes administratives intervenues entre les différentes périodes.

Si l'on se réfère au tableau 1.8 ci-dessous, on trouve que l'accroissement de la concentration humaine sur les territoires du pays a conduit à une augmentation de la densité de la population. Cependant, cette augmentation réside dans l'ampleur de la variation enregistrée. Il

Tableau 1.8 : Evolution des densités de la population des wilayas de 1988, 2000 et 2013

Wilaya	1988		2000		2013	
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité
Hodh Chargui	212203	1,2	281600	1,5	430668	2,4
Hodh El Gharbi	159296	3	212156	4,3	294109	5,5
Assaba	167123	4,6	242265	6,8	325897	8,9
Gorgol	184359	13,6	242711	17,9	335917	24,7
Brakna	192157	5,8	247006	7,5	312277	9,2
Trarza	202596	3	268220	3,9	272773	4
Adrar	61043	0,3	69542	0,3	62658	0,3
Dakhlett Nouadibou	63030	2,8	79516	3,5	123779	5,6
Tagant	64908	0,7	76620	0,8	80962	0,9
Guidimagha	116436	11,3	177707	16,7	267029	25,9
Tiris Zemmour	33147	0,1	41121	0,2	53261	0,2
Inchiri	14613	0,3	11500	0,3	19639	0,4
Nouakchott	393325	280,9	558195	398,7	958399	958,4
Total	236 1 864	1,8	2508159	2,4	3537368	3,4

Source: RGP 2013

est constaté une différence d'une wilaya à l'autre. Elle est plus accentuée et plus forte dans la wilaya de Nouakchott. Entre 1988 et 2000, la densité de cette wilaya a augmenté de plus de 117 points et de 559,7 points entre 2000 et 2013. Cette situation dans la wilaya capitale du pays révèle toute

l'attention à accorder à la maîtrise de la croissance démographique pour une meilleure planification du développement. En plus de la wilaya de Nouakchott, la densité de population de la wilaya de Guidimagha a connu une augmentation de 5,4 points entre 1988 et 2000, et 9,2 points entre 2000 et 2013, suivi par la wilaya du Gorgol (4,3 points) entre 1988 et 2000,

CONCLUSION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, indique que l'effectif de la population totale en Mauritanie, se chiffre à 3.537.368 habitants dont 1.743.074 hommes (49,3%) et 1.794.294 femmes (50,7%). La population résidente est en majorité sédentaire avec 98,1% (48,3% urbain et 49,8% rural) de la population contre 1,9% de nomades.

Au RGPH 2000 on a enregistré 2.508.159 habitants ; en comparaison avec le recensement de 2013, il se dégage un taux d'accroissement annuel moyen de 2,77% durant la période intercensitaire contre 2,4% entre 1988 et 2000. Cette augmentation de la croissance résulterait d'une fécondité qui tarde à baisser et une mortalité certes élevée mais en baisse constante. Si ce taux se maintient, la population doublera dans 25 ans ; c'est-à-dire que la Mauritanie comptera environ 7 millions d'habitants pour les 25 prochaines années.

La population totale résidente en 2013 vivant dans les ménages ordinaires, nous donne une taille moyenne de 6,1 personnes par ménage. La part de la population nomade dans la population totale du pays est presque négligeable, à peine 1,9%. Elle est en baisse par rapport à la situation de 2000 où elle représentait 5,1%, ce qui traduit une accentuation du phénomène de sédentarisation.

La population est très inégalement répartie tant entre les wilayas qu'entre les moughataas. Les disparités spatiales de la population concernent aussi la distribution entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, le niveau d'urbanisation du pays est de 48,3%, et aussi la grande majorité de la population urbaine est concentrée dans la ville de Nouakchott avec 56,0% de la population totale urbaine et elle constitue le seul centre urbain dépassant 150.000 habitants.

La densité de la population est de 3,4 habitants au Km² pour l'ensemble du pays. Au niveau de la wilaya, l'inégale répartition de la population se traduit par des variations importantes des densités de population allant de 958 habitants au Km² à Nouakchott à 0,2 habitants au Km² dans la wilaya de Tiris Zemmour.

RECOMMANDATIONS

Les conclusions tirées de l'analyse de la répartition spatiale de la population à partir du RGPH 2013 et comparativement aux recensements précédents appellent la formulation de quelques recommandations importantes :

- ✓ En rapport avec l'accélération du taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de la population qui est passé de 2,4% entre 1988 et 2000 à 2,77% entre 2000 et 2013, les pouvoirs publics doivent poursuivre et renforcer les actions en vue d'une meilleure maîtrise de la croissance démographique et sa distribution optimale sur le territoire national. Il s'agira donc de poursuivre, à travers les stratégies de développement du Gouvernement, les programmes de regroupements de localités en vue d'un aménagement harmonieux du territoire. Aussi les programmes sociaux (éducation, santé, infrastructures socio-économiques, etc.) doivent être intensifiés pour faciliter l'accès des populations aux services de base et limiter ainsi l'exode massif des populations ;

- ✓ Les résultats du RGPH 2013 dénotent que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes, le rapport de masculinité étant de 97 hommes pour 100 femmes dans le contexte de la Mauritanie. A cet égard, la promotion du genre à travers la participation des femmes aux efforts de développement doit être renforcée. Cela suppose que certaines contraintes liées notamment au manque d'éducation surtout en zone rurale, à l'exposition aux risques de mortalité maternelle en cas de grossesse, à la précarité des revenus, etc. soient allégées ;

- ✓ L'analyse de la structure des villes répertoriées dans le présent rapport montre une forte concentration des populations qui y résident. Pour pallier ce phénomène, les efforts menés par le Gouvernement pour la création de nouvelles villes devront être renforcés en vue de limiter la forte concentration des populations dans ces villes répertoriées. Pour rappel, la ville de Nouakchott renferme à elle seule 76,6% de la population de ces villes, et 56,0% de l'ensemble de la population urbaine du pays.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- ONS (1988), Analyse du RGPH, Volume IV, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (1993), Annuaire démographique, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (2000), Résultats prioritaires de RGPH, Nouakchott, Mauritanie.
- ONS (2000-01), Rapport de l'enquête démographique et de santé, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2012), Déclaration de Politique de Population, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- MAED(2014), Rapport National sur la mise en œuvre de la CIPD après 2014, Nouakchott, Mauritanie.
- Troisième plan d'action du CSLP (2011-2015)
- MAED(2014), Rapport de mise en Œuvre du troisième plan d'action du CSLP
- Comment bénéficier du dividende démographique ? contribution à l'Analyse de la situation en Mauritanie ? Etude coordonnée par Initiatives Conseil International, Burkina Faso sur financement de l'AFD en Janvier 2011

ANNEXES :

Tableau A1 : Répartition de la population totale par Moughataa selon le sexe en 2013

Moughataa	Population		
	Masculin	Féminin	Total
HodhEcharghi	205465	225203	430668
Amourj	43808	50751	94559
Basseknou	43052	45380	88432
Djiguenni	27891	31723	59614
Néma	41657	45391	87048
Oualata	6592	6494	13086
Tembedra	37845	41224	79069
Nbeiket l'ahwach	4620	4240	8860
Hodh EL Gharbi	139780	154329	294109
Aioun	31062	34175	65237
Koubenni	44152	48537	92689
Tamchekett	18491	20523	39014
Tintane	46075	51094	97169
Assaba	152296	173601	325897
Barkeiwel	36210	43691	79901
Boumdeide	3860	4057	7917
Guerou	20666	24203	44869
Kankoussa	39783	42713	82496
Kiffa	51777	58937	110714
Gorgol	162008	173909	335917
Kaédi	58835	62891	121726
Maghama	33576	34888	68464
M'boud	49635	52868	102503
ounguelM	19962	23262	43224
Brakna	146657	165620	312277
Aleg	47693	53819	101512
Bababé	17797	19454	37251
Boghé	35011	37231	72242
Maghtalahjar	26284	31388	57672
M'bagne	19872	23728	43600
Trarza	130366	142407	272773
Boutillimit	30227	32966	63193
acenKeurm	12028	14732	26760
Mederdra	14498	15943	30441
Ouad Naga	12100	11598	23698

R'kiz	32991	37964	70955
Rosso	28522	29204	57726
Adrar	30822	31836	62658
Aoujeft	6516	6481	12997
Atar	18971	19906	38877
Chinguitti	3328	3482	6810
Ouadan	2007	1967	3974
akhlet NouadhibouD	70614	53165	123779
Noudhibou	68952	52170	121122
Chami	1662	995	2657
Tagant	38121	42841	80962
Moudjeria	19527	22211	41738
Tichitt	2212	2137	4349
Tidjikja	16382	18493	34875
Guidimagha	130531	136498	267029
OuldYengé	33299	35042	68341
Sélybabi	97232	101456	198688
Tiris Zemmour	29619	23642	53261
Birmougrein	2108	1789	3897
F'dérik	2545	2170	4715
Zouératt	24966	19683	44649
Inchiri	11910	7729	19639
Akjoujt	11910	7729	19639
Nouakchott	494885	463514	958399
Teyaret	40293	38535	78828
Ksar	24895	22337	47232
Tevragh Zeina	24902	21435	46337
Toujounine	71173	72868	144041
Sebkha	39539	32706	72245
El Mina	70406	62268	132674
Dar Naïm	74056	69987	144043
Arafat	90020	85949	175969
Riyad	59601	57429	117030
Ensemble	1743074	1794294	3537368

Source : RGPH 2013

Tableau A2: Evolution de la population selon la Moughataa de 1888, 2000 et 2013

Moughataa	Population		
	1988	2000	2013
Amourj	48894	70089	94559
Basseknou	22374	35734	88432
Djiguenni	34464	44100	59614
Néma	48697	63377	87048
Oualata	6926	11779	13086
Tembedra	51848	56521	79069
Nbeik't Lahwach	--	--	8860
Aioun	35156	46273	65237
Koubenni	47666	71440	92689
Tamchekett	24038	30760	39014
Tintane	52436	63683	97169
Barkeiwel	37171	62238	79901
Boumdeide	8390	8704	7917
Guerou	24866	31480	44869
Kankoussa	38084	63064	82496
Kiffa	58612	76779	110714
Kaédi	73985	86836	121726
Maghama	31520	45501	68464
M'boud	58650	77816	102503
Mounguel	20204	32558	43224
Aleg	54954	66262	101512
Bababé	21058	33672	37251
Boghé	49822	63123	72242
Maghtalahjar	35957	47288	57672
M'bagne	30366	36661	43600
Boutillimit	40953	56560	63193
Keurmacen	21250	28977	26760
Mederdra	27202	30424	30441
Ouad Naga	15836	26254	23698
R'kiz	44854	70451	70955
Rosso	52501	55554	57726
Aoujeft	16217	20181	12997
Atar	35317	38962	38877
Chinguitti	6327	6704	6810
Ouadan	3186	3695	3974

Noudhibou	63030	79516	121122
Chami	--	--	2657
Moudjeria	27995	36676	41738
Tichitt	3117	4627	4349
Tidjikja	33796	35317	34875
OuldYengé	32834	49396	68341
Sélybabi	83602	128311	198688
Birmougrein	2152	2761	3897
F'dérik	4426	4431	4715
Zouératt	26569	33929	44649
Akjoujt	14613	11500	19639
Teyaret	35971	46351	78828
Ksar	715033	43531	47232
TevraghZeina	26586	48093	46337
Toujounine	74510	56064	144041
Sebkha	69538	63474	72245
El Mina	115033	95011	132674
Dar Naïm	-----	61089	144043
Arafat	-----	102169	175969
Riyad	-----	42413	117030
Nouakchott	393325	558195	958399
Ensemble	1864236	2508159	3537368

Source : RGPH 2013

Tableau A3: Evolution des taux de croissance de la Population selon la Moughataa

Moughataa	Taux d'accroissement de la Population		
	1977-1988	2000-1988	2013-2000
Hodh Echarghi	2,68	2,3	3,43
Amourj	5,33	2,9	2,41
Basseknou	1,92	3,8	7,31
Djiguenni	3,9	1,9	2,43
Néma	1,2	2,1	2,56
Oualata	-7,28	4,3	0,85
Tembedra	4,86	0,1	2,71
Nbeik't Lahwach			
Hodh El Garbi	2,2	2,3	2,63
Aioun	0,49	2,2	2,77
Koubenni	4,74	3,3	2,1
Tamchekett	-3,46	1,9	1,92
Tintane	6,08	1,6	3,41
Assaba	2,28	3	2,39
Barkeiwel	1,42	4,2	2,01
ideBoumdé	-3,48	0,3	-0,76
Guerou	3,78	1,9	2,86
Kankoussa	3,12	4,1	2,17
Kiffa	3,06	2,2	2,95
Gorgol	1,86	2,2	2,62
Kaédi	2,59	1,3	2,72
Maghama	2,03	2,9	3,3
M'boud	1,7	2,2	2,22
Mounguel	-0,11	3,9	2,29
Brakna	2,11	2	1,89
Aleg	2,23	1,5	3,44
Bababé	1,96	3,8	0,81
Boghé	2,98	1,9	1,09
Maghtalahjar	0,47	2,2	1,6
M'bagne	2,98	1,5	1,4
Trarza	-0,57	2,3	0,14
Boutillimit	-2,7	2,6	0,89
Keurmacen	-0,13	2,5	-0,64
Mederdra	-3,97	0,9	0
Ouad Naga	1,93	4,1	-0,83
R'kiz	-0,3	3,7	0,06
Rosso	3,26	0,5	0,31
Adrar	0,86	0,4	-0,84

Aoujeft	0,56	1,7	-3,55
Atar	143	0,8	-0,02
Chinguitti	-4	0,5	0,13
Ouadan	--	0,2	0,59
Dakhlet Nouadhibou	8,71	1,8	3,57
Noudhibou	9,11	1,8	3,57
Chami	--		-
Tagant	-1,28	1,3	0,44
Moudjeria	-1,11	2,2	1,04
Tichitt	-5,08	2,2	-0,5
Tidjikja	-0,94	0,4	-0,1
Guidimagha	2,97	3,4	3,28
OuldYengé	3,06	3,3	2,62
Sélybabi	3	3,5	3,53
Tiris Zemour	3,4	1,7	2,09
Birmougrein	2,14	2	2,78
F'dérik	2,2	0,01	0,5
Zouératt	3,82	1,9	2,21
Inchiri	-1,65	-1,9	4,32
Akjoujt	-1,65	-1,9	4,32
Nouakchott	,9 47	2,8	4,36
Teyaret			4,28
Ksar			0,66
TevraghZeina			-0,30
Toujounine			7,61
Sebkha			1,04
El Mina			2,69
Dar Naïm			6,92
Arafat			4,38
Riyad			8,19
Ensemble	2,93	2,4	2,77

Source : RGPH 2013